



## MODIFICATIONS AU CAHIER DES RÈGLEMENTS 40<sup>ES</sup> PRIX GÉMEaux

### DATES IMPORTANTES (P.4)

#### INSCRIPTIONS

Ouverture de la période d'inscription : mercredi 13 janvier 2025

Fermeture de la période des inscriptions : mercredi 17 février 2025

#### TARIFS DES INSCRIPTIONS

Tarif avantageux\* : Du 13 janvier au 26 janvier 2025

Tarif régulier : Du 27 janvier au 17 février 2025

*\*Profitez d'un tarif avantageux donnant un rabais de 10% sur le tarif régulier si vous vous inscrivez avant le 26 janvier à 23 h 59.*

### CATÉGORIES DE PRIX (P.15)

Le nombre minimal d'inscriptions par catégorie est de cinq (5).

Notez qu'il y a deux (2) exceptions :

- Dans la catégorie Meilleure série dramatique quotidienne, le seuil minimum est de deux (2) inscriptions.
- Dans la catégorie Meilleure émission ou série d'animation, le seuil minimum est de trois (3) inscriptions.

Toute catégorie qui ne rencontre pas le nombre minimum d'inscriptions sera maintenue à la décision du comité des règlements ou redirigée vers une catégorie se rapprochant le plus de la catégorie initiale.

Si une catégorie de fiction est annulée, toutes les catégories d'interprétation et de métiers associées à cette catégorie sont également regroupées avec une catégorie se rapprochant le plus de la catégorie initiale.

Pour toute catégorie où, pendant deux (2) années consécutives, il y a trois (3) inscriptions ou moins, le conseil d'administration de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision – section Québec se réserve le droit de suspendre la catégorie.

### MÉTIERS (P.18)

Pour les catégories de métiers, seules les personnes qui ont la responsabilité de prendre des décisions créatives sont admissibles. Aucun.e assistant.e n'est admissible.

### RÉALISATION (P.19)

Le.la réalisateur.trice ayant dirigé les interprètes ou les participant.e.s de l'émission et dont le nom apparaît au générique est admissible.

Pour les catégories de meilleures réalisations hors fiction, la personne ou la société responsable de l'inscription dans une catégorie a l'option d'inscrire un.e réalisateur.trice avec l'équipe de réalisation en nommant chacun des individus ayant assumé la réalisation du projet.

Pour la catégorie Meilleure réalisation : variétés ou arts de la scène, le.la metteur.euse en scène est aussi admissible.

### VOTES DES GRANDS JURYS (P.27)

Le nombre de finalistes dans une catégorie est de cinq (5). Si une catégorie compte 5 inscriptions seulement, les juré.e.s peuvent sélectionner un minimum de 4 finalistes, sous condition qu'il y ait consensus au sein du Grand jury. Si une catégorie compte moins de 5 inscriptions, les juré.e.s peuvent sélectionner un minimum de 2 ou 3 finalistes, sous condition qu'il y ait consensus au sein du Grand jury.